



ARRÊTÉ DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION
Place de la Liberté
Prolongation Arrêté N° 2024AT073

Le Maire de Bachy,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande de L'entreprise IDVERDE, 276 route de Saint Amand – 59310 – MOUCHIN visant à interdire la circulation, Place de la Liberté – 59830 BACHY, pour des travaux de réfection de voirie dans le cadre des travaux de l'aménagement de la Place.

ARRÊTE

Art. 1er : PROLONGATION ET VALIDITÉ

Les travaux cités, entrepris au niveau de la Place de la Liberté à Bachy, étant prolongé jusqu'au 15 février 2025 inclus, les prescriptions de l'arrêté 2024AT073, en date du 19 décembre 2024, restent inchangées et sont applicables jusqu'au 15 février 2025. Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté cité autant de fois que nécessaire, à destination des usagers.

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Conformément à l'article R.102 du code des Tribunaux administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (59), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication.

Art. 3: Ampliation du présent arrêté sera :

- Affichée en Mairie,
- Transmise à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Cysoing,
- Transmise à Monsieur le Commandant de la caserne des Pompiers de Cysoing,
- Transmise au service des déchets de la CCPC,
- Transmise à l'entreprise IDVERDE,

Art. 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Cysoing en charge de l'installation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bachy, le 29 janvier 2025
Le Maire, Philippe DELCOURT

